

N°27 Avril 2023



PREIGNAC
er LE MAG

Le budget
communal

Lancement
du Conseil
Municipal des
Jeunes

Un nouvel
aménagement
de bourg



SOMMAIRE

2	Mot du Maire
3	Environnement
4 & 5	Budget principal et annexes
6	La commune en bref
7	Quoi de neuf à l'école ?
8	Les associations
9	Citoyenneté et vie locale
10	Un peu d'histoire
11	L'administration & vous
12	Agenda, carnet de naissances, décès et mariages, la recette de nos aînés, suivez-nous !



Directeur de la publication : Thomas FILLIATRE
Rédaction : Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale
Crédit photos : Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale
 Pierre DUBOUILH (Article « Si le port m'était conté » - photo page 10)
Conception : Agence Les 2 Rives
Tirage : 1200 exemplaires
Impression : Sauternes Impression à Toulence

Chères preignacaises, chers preignacais,

L'exercice budgétaire est toujours un moment important dans la vie d'une commune : il permet de répondre aux obligations légales et de se projeter sur les possibilités d'investissements à venir.

Depuis le financement du multiple rural, nous avons choisi de privilégier « l'épargne » pour préparer les futurs investissements dont l'aménagement de bourg sera le plus important.

Comme dans vos foyers, nous nous sommes fixés l'objectif des économies d'énergie : sur l'éclairage public, mais aussi sur le bâtiment de l'école élémentaire aujourd'hui très énergivore.

Ces actions majeures seront menées de front dès la fin de la présente année et se poursuivront sur les exercices suivants.

En investissant, notre collectivité participe à la vie économique locale et nationale. Un autre but, tout aussi important, est d'être une commune attractive pour que de jeunes couples nous rejoignent. Mais nous devons rester dans une gestion prudente. En effet, le budget de fonctionnement, qui régit notre vie quotidienne, subit l'effet négatif des augmentations des prix de l'électricité, du gaz, des carburants...et de l'eau. Cela nous oblige à faire attention et à prévoir tous ensemble les moyens d'économies. Comme toujours, nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous sur le budget ou tout autre sujet. Avant l'été, nous vous proposerons des rencontres pour évoquer avec vous les différents points que vous souhaitez aborder.

Il n'y a pas que les grands projets qui nous animent : la gestion au quotidien fait partie de notre vie d' élu. Le bien vivre ensemble est notre souhait le plus cher accentué par les années de pandémie. La gestion des conflits, des incivilités, la médiation, la solidarité sont autant de sujets récurrents. Agents et élus s'efforcent de vous apporter des réponses. Nous devons, c'est notre ambition, préserver votre qualité de vie. Un exemple : nous agissons actuellement pour préserver nos systèmes d'endigues qui nous protègent depuis 150 ans. Des échanges sont menés avec la communauté des communes, les services de l'État, nos élus nationaux. Nous vous tiendrons informés plus en détail dans le prochain bulletin.

Un objectif que nous nous étions fixés : Créer un Conseil Municipal des Jeunes. Il devra être un espace de parole et d'action dans lequel les jeunes seront associés à la vie locale. Cela sera aussi l'occasion pour eux de donner leur avis, leurs attentes, mais aussi se former aux valeurs républicaines..

Nous vous souhaitons un beau printemps, profitez des beaux paysages que nous offre notre région.

Thomas FILLIATRE & son équipe

ACHAT GROUPÉ DE BOIS DE CHAUFFAGE

Cette année encore, nous renouvelons l'achat groupé de bois. La commune de Preignac vous propose de recueillir vos commandes de bois de chauffage pour vous faciliter la tâche. Plusieurs essences ainsi que différentes tailles de coupes sont proposées. Intéressés ?

Rapprochez-vous de la mairie qui prendra vos coordonnées, nous vous contacterons pour vous communiquer les tarifs et récupérer vos commandes.



Environnement



LANCEMENT DÉFI NATURE

Après le succès l'année dernière du « Défi alimentation positive », la municipalité en partenariat avec le **Domaine de La Chapelle** lance le défi « Reconnectons-nous à la nature ».

Il s'agit pour les inscrits au défi de découvrir les bienfaits de la nature pour sa santé. À travers de nombreux ateliers et des moments de convivialité, les familles seront invitées à installer dans leur jardin, sur leur balcon ou dans leur appartement un petit coin de jardin au naturel. Trois mois de programme varié autour de la nature : balade découverte de plantes comestibles, atelier cuisine de saison, séance de Qi Gong et de sophrologie en milieu naturel. Elles apprendront aussi les vertus des plantes et comment transformer les biodéchets en habitat pour les espèces vivantes. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir dans cette aventure.



CONSEIL COMPOSTAGE & DÉCHETS VERTS

Si vous avez des questions autour du compostage, de la gestion des déchets verts ou sur le jardin au naturel, contactez Hanna de l'association **Domaine de la Chapelle** au 07 83 62 90 14. L'association accepte aussi la tonte de votre gazon (uniquement sur rendez-vous !).

Divers ateliers thématiques proposés par le **Domaine de la Chapelle**, n'hésitez pas à vous inscrire :

- 30 avril 14h30-17h : atelier hôtel à insectes
- 21 mai 14h30-17h : atelier espace pour la nature
- 25 juin 14h30-17h : atelier plantes sauvages médicinales
- 16 & 17 septembre : portes ouvertes avec divers ateliers
- 15 octobre 14h30-17h : atelier sol vivant
- 19 novembre 14h30-17h : atelier haie sèche
- 3 décembre 14h30-17h : atelier toilettes sèches

OUVERTURE ZONE DÉCHETS VERTS DE PREIGNAC

La zone de dépôt de déchets verts située sur notre commune au lieu-dit Paloumat sera ouverte pour cette année les vendredis de 10h00 à 12h00 du 26 mai au 25 novembre 2023.

Pour rappel : Ce service n'étant pas de la compétence de notre commune, mais de la CDC Convergence Garonne il est exclusivement réservé aux habitants de notre village. Le jour et l'horaire choisis participent à une meilleure organisation du travail du personnel communal.

En dehors de ces horaires, vous pouvez amener vos déchets verts et autres encombrants à la déchèterie de Virelade

**1 La Barbouse - Route de Saint Michel de Rieufret
33720 VIRELADE aux horaires suivants :**

- Du lundi au vendredi : 13h - 18h
- Samedi : 8h30 - 18h
- Dimanche : 8h - 13h



OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLAGE POUR VOTRE SÉCURITÉ FACE AUX FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION !

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le Maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office National des Forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur :

feux-foret.gouv.fr

vous trouverez toutes les informations utiles.

Budget principal et annexes

Présentation des grandes lignes des budgets de la commune qui ont été votés lors du Conseil Municipal du 11 avril dernier.

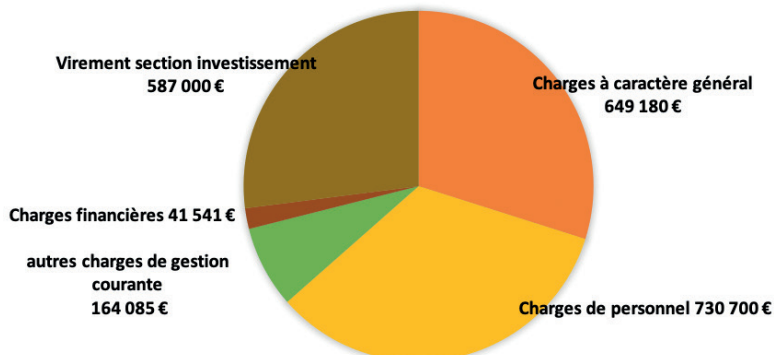
BUDGET PRINCIPAL
3 702 741 €



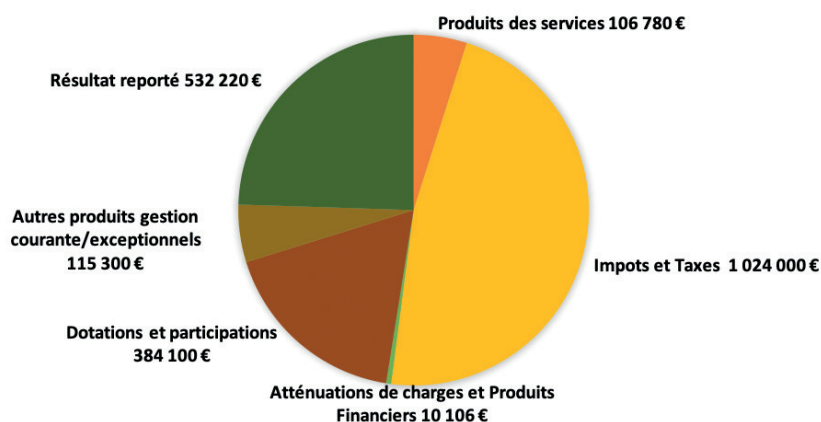
Section Fonctionnement : Budget équilibré à hauteur de 2 172 506 €

Fonctionnement courant de la collectivité (charges de personnel, charges à caractère général : facture d'électricité de la mairie, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

RAPPEL :

- Suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) en 2023 pour tous les contribuables)
- La Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires est maintenue (THRS)
- Pour les communes, transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : fusion des taux commune et département
- Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), attribution d'une fraction de la TVA nationale.
- La TFPB nouvelle taxe « Pivot »

Principales mesures concernant les collectivités locales : (Loi des Finances 2023)

- Suppression de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sur 2 ans
- Filet de sécurité 2023 pour les dépenses énergétiques
- Création d'un « Fonds Vert » de 2 Md € pour 2023 visant à soutenir :
La performance environnementale
L'adaptation des territoires au changement climatique
L'amélioration du cadre de vie

Autres mesures...

- Report de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation et professionnelles
- Refonte du périmètre de la Taxe sur les logements vacants à davantage de communes touristiques et augmentation du taux (de 12,5% à 17% la 1ère année puis de 25% à 34% les années suivantes)
- Application de la majoration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à 4000 nouvelles communes
- Création ou relèvement de plusieurs taxes pour le financement de projets de lignes ferroviaires à grande vitesse
- Remise en cause du partage de la Taxe d'Aménagement commune / intercommunalité.

La revalorisation des bases d'imposition prévisionnelle des taxes directes locales pour l'année 2023 correspond à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) soit + 7,1 %.

Devant cette augmentation importante des bases d'imposition, vos élus ont décidé à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 11 avril de ne pas augmenter les taux de la commune, ils seront donc identiques à l'an passé :

- Foncier bâti : 35,97 %
- Foncier non bâti : 69,05 %
- Taxe Habitation des Résidences Secondaires et logements vacants : 10,63 %

**TOTAL BUDGET
ASSAINISSEMENT
2023 : 1 048 803 €**

Section Fonctionnement :
budget équilibré à **567 953 €**
réparti comme suit :

DÉPENSES

- Charges de personnel : 16 500 €
- Charges de gestion courante : 31 500 €
- Charges à caractère général : 194 641 €
- Charges financières exceptionnelles : 5 133 €
- Dotations aux provisions et dépréciations : 87 319 €
- Virement section investissement : 232 860 €

RECETTES

- Résultat reporté : 243 775 €
- Vente de produits : 269 000 €
- Produits exceptionnels : 55 178 €

Section Investissement :
budget équilibré **480 850 €**
réparti comme suit :

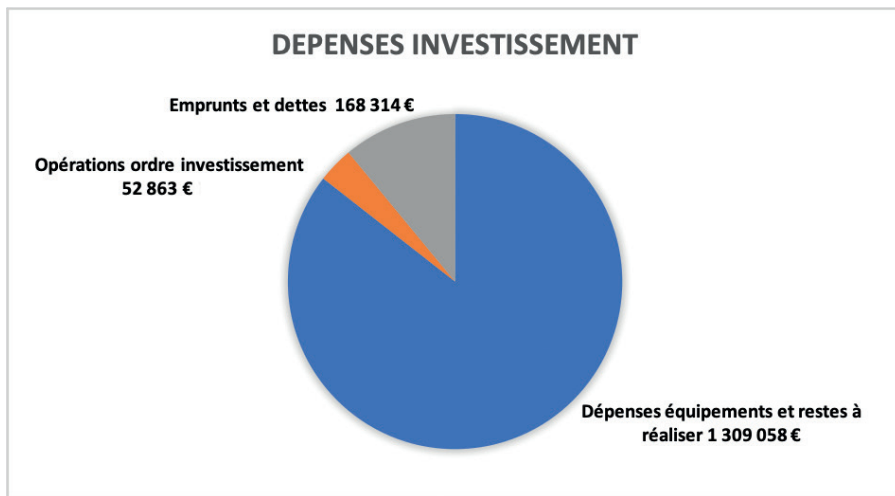
DÉPENSES

- La principale opération concerne l'aménagement des nouveaux lotissements (Le Lapin...)
- Investissement : 368 573 €
 - Emprunts et dettes/dépenses imprévues : 15 098 €
 - Subventions d'investissement : 17 179 €
 - Immobilisations corporelles et incorporelles : 80 000 €

RECETTES

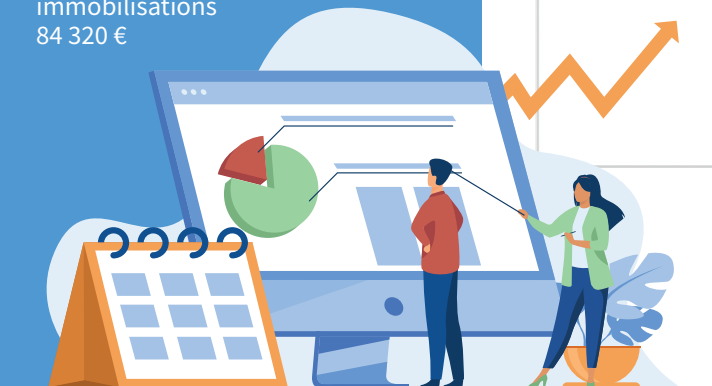
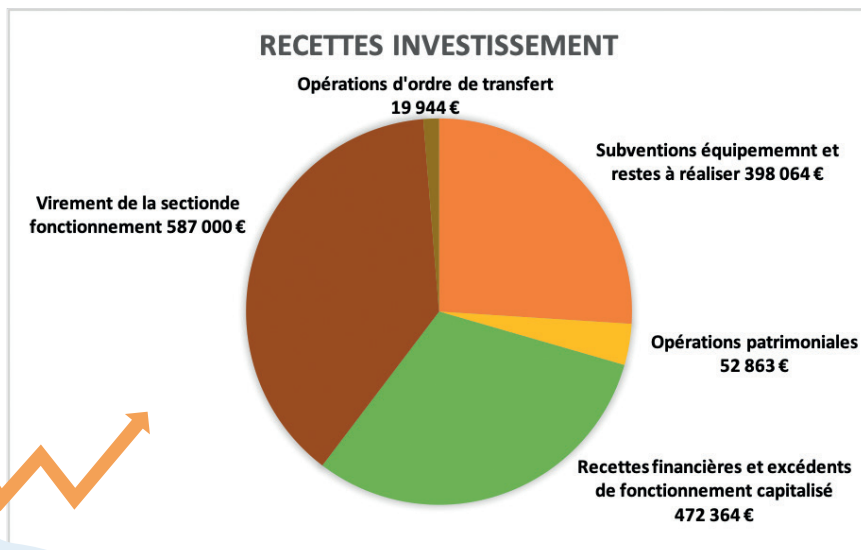
- Virement de la section d'exploitation : 232 860 €
- Solde d'exécution reporté : 163 670 €
- Amortissement des immobilisations : 84 320 €

Section Investissement :
budget équilibré à hauteur de 1 530 235 €
Dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette.



Détail des principales opérations prévues :

- Éclairage public
- Église : remplacement vitraux
- Services techniques : achat d'un véhicule, équipements divers...
- Mairie : Équipements de bureaux et boîtes à lire
- Voirie : étude quartier le Lapin
- Restaurant scolaire : achat fontaine à eau
- Salle polyvalente maternelle : 1 armoire de rangement
- Sanches : Armoire électrique, équipements (tables, bancs, banquettes)
- Aménagement de Bourg
- Rénovation école
- Défibrillateur pour manifestations extérieures
- Démolition local du Bye



La commune en bref

CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DU BOURG : SIGNATURE AVEC LE DÉPARTEMENT

Le 3 février dernier, la commune signait une Convention d'Aménagement du Bourg avec les services du Département, en présence du sénateur Hervé GILLÉ, des Conseillers Départementaux : Sophie PIQUEMAL, Christine BOST et Louis CAVALEIRO. L'occasion d'exposer ce grand projet, découpé en plusieurs tranches.

Avec la complexité d'un bourg linéaire, coupé par la RD 1113, l'accès et la traversée du bourg seront redéfinis en rendant l'espace aux piétons et aux mobilités douces, sans oublier de mettre en lumière le patrimoine de la ville, végétaliser son centre, et surtout perméabiliser ses sols.

Les travaux engagés porteront sur la création de ralentisseurs sur la rue de la Liberté, la rue de l'Égalité et la RD 1113, face à la place Général de Gaulle, avec l'aménagement de 33 places de stationnement, de trottoirs sur la rue Henri de Lur Saluces et d'un nouveau parvis autour de l'église. Ainsi que des voies vertes, un parc des écoles et un nouveau parking en dalles végétales. Ces actions seront réalisées sur une période de quatre ans. Le Département participera au financement de l'ensemble des aménagements et des restructurations à hauteur de 302 518 €. Des demandes de subventions auprès de l'Etat seront déposées par la commune qui espère pouvoir également bénéficier du Fonds Vert (dispositif d'aide pour accélérer la transition écologique dans les territoires).

Le projet est budgété à hauteur de 2 millions d'euros.



RETOUR SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population s'est déroulé du 19 janvier au 18 février 2023. 1128 logements ont été identifiés dont 134 logements vacants. 21 logements n'ont pu être collectés malgré les relances des agents recenseurs et de la Mairie. Cela est regrettable, car le recensement permet d'actualiser les données disponibles. Elles sont très utiles pour éclairer les décisions des pouvoirs publics notamment en matière d'équipements collectifs (crèches, transports, logements, etc.) et préparer l'avenir de notre commune. La dotation financière versée par l'État aux communes dépend également de ces chiffres.

Nous remercions les agents recenseurs : Odile WALTER, Annie HAZERA, Fabienne PREVOST, Muriel DUVERGER et Patrick CORSELIS pour le travail réalisé ainsi que les preignacais ayant répondu à cette enquête obligatoire.

RENCONTRE ACTEURS ÉCONOMIQUES & ASSOCIATIONS

Le 03 mars, dans les locaux de Stratégies Locales au lieu-dit Montalier, a eu lieu la première rencontre des acteurs économiques et associations de notre commune.

L'occasion pour tous de faire connaissance et d'échanger. Devant la réussite de cette première édition, la municipalité envisage de renouveler cet échange l'année prochaine. Un grand merci à tous les participants et à nos hôtes.





Le vendredi 31 mars, malgré un temps maussade, les enfants de l'école ont célébré le carnaval sur le thème de la couleur et de la famille arc en ciel, chère à Joséphine Baker. Retour en images sur cette manifestation très colorée.



CARNAVAL 2023



INAUGURATION DE L'AIRE DE COMPOSTAGE

Le mercredi 29 mars, la commune de Preignac inaugurerait l'aire de compostage située derrière le restaurant scolaire en compagnie d'élus des communes voisines.

Pendant plusieurs semaines, les déchets jetés à la cantine ont été pesés afin d'ajuster la bonne contenance des futurs composteurs. De même, un travail sur les menus a été mené en amont pour quantifier les plus pourvoyeurs de déchets. En 2022, 24 347 repas ont été servis, ils ont engendré 1,98 t de biodéchets. Nos petits preignacais ont ainsi généré 81 grammes de déchets par assiette (production des épluchures comprise) en dessous de l'estimation de l'ADEME qui est de 110 grammes en moyenne par français. Bravo à eux, mais aussi à notre cuisinier et au personnel qui les encadre !

C'est un beau projet qui a pu être mené à bien grâce à l'adhésion du personnel communal. Celui-ci a pu recevoir une formation de qualité par notre maître composteur Hanna KLEINE WEISCHEDE. Cela leur permet de faire vivre le compost au quotidien, car il ne s'agit pas seulement de mettre les déchets organiques dans le bac, une technicité est indispensable pour avoir un compost vivant.

La nécessité de valoriser les déchets devient aujourd'hui incontournable. Le site de Preignac devient une référence sur le territoire. La municipalité remercie tous ceux qui participent à la réussite de ce projet.



INSCRIPTION SCOLAIRE RENTRÉE 2023/2024

L'inscription scolaire pour la rentrée 2023-2024 a débuté en mars. Sont concernés les enfants nés en 2020, résidant sur la commune. En premier lieu, vous devez vous rendre en mairie, muni d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Un certificat d'inscription vous sera alors délivré. Ensuite, vous devrez prendre rendez-vous par mail avec la directrice de l'école, Madame GOULVESTRE, pour finaliser l'inscription. Elle recevra les parents et les enfants les vendredis de mai à juin 2023.

Rappel : l'école est devenue obligatoire pour les enfants âgés de 3 ans

À Noter : il n'y a plus besoin d'inscrire en mairie les enfants qui passent de la Grande Section au CP, sauf pour ceux qui arrivent sur la commune et qui étaient inscrits auparavant dans une autre école. Un certificat de radiation sera demandé.



STAGE DE THÉÂTRE EN ANGLAIS

Le Collectif La Falaise est heureux de vous proposer de nouveau ses stages de théâtre en anglais du 17 au 21 juillet 2023 à la salle des fêtes, avec une offre préférentielle pour les Preignacais :

	HORAIRES	PRESTATIONS	TARIFS
Jeunes de 8 à 12 ans	De 9h30 à 12h	12h50 de stage + spectacle	30-60€
Adolescents de 13 à 18 ans	De 14h à 16h30	12h50 de stage + spectacle	30-60€
Adultes	De 8h à 20h	10h00 de stage + spectacle	30-60€

Tarif bas : tarif commune. Tarif haut : tarif hors commune. Un tarif dégressif pourra être appliqué pour les fraties et familles

Les participants et leurs proches se retrouveront le vendredi 21 juillet à partir de 20h30 pour une restitution publique de leurs travaux, un verre de l'amitié et une auberge espagnole clôtureront cette soirée.

Intervenant : Michael Appourchoux, comédien professionnel bilingue.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour réserver : 06 14 64 54 54
www.collectif-la-falaise.com

BILAN MUTUELLE COMMUNALE

La mutuelle communale de Preignac a été mise en place le 1^{er} juillet 2022, et début 2023, nous avons pu, avec les dirigeants de Solidaire-Assur, faire un premier bilan.

Après 22 devis, c'est 17 contrats pour 25 adhésions qui ont pu être conclus. Sur les 3 garanties proposées, c'est la garantie intermédiaire qui a été la plus souscrite, et la plus élevée a été choisie en deuxième position. L'économie moyenne réalisée est de 53,40 € /mois soit un peu plus de 600 € /an pour chaque contrat.

Voilà les éléments essentiels qui, en cette période, nous montrent l'intérêt financier non négligeable que peut apporter à chacun une telle offre. À ce jour, notre projet est conforme aux attentes soulevées lors des différentes rencontres avant sa mise en place et nous espérons qu'il pourra apporter une aide certaine à d'autres habitants de notre commune. On peut noter aussi que les patients utilisateurs de la Maison de Santé ne résidant pas à Preignac peuvent aussi bénéficier de cette mutuelle solidaire.

Toute personne intéressée peut, soit contacter la mairie au 05 56 63 27 39, soit s'adresser directement à Solidaire-Assur au 03 20 55 97 01. Après une année de déploiement, un nouveau bilan sera programmé en septembre 2023 afin de s'assurer que l'ensemble des garanties proposées correspondent toujours à vos attentes.



TRANSPORT ASSOCIATIF EN GIRONDE

Afin de permettre aux personnes sans véhicule ou permis de conduire de se déplacer (courses, consultations médicales...) la CDC instaure à compter du 1^{er} avril 2023, l'opération « Sortir Facile ». Conditions d'utilisation :

- Avoir plus de 70 ans, sans condition de ressources
- ou moins de 70 ans, en difficulté temporaire de déplacement et après validation de la CDC.

Les transports seront proposés les lundi après-midi et mercredi matin, de porte à porte et seront possible sur le secteur de la CDC. Toutefois 3 fois par an, les usagers pourront l'utiliser hors CDC (ex Langon).

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter le Pôle d'accompagnement citoyen au 05 56 76 93 74.

PROPOSITION DE SORTIE POUR NOS AÎNÉS

L'association du 3^{ème} âge « Club Soleil d'Automne de Barsac » propose aux Preignacais de participer à une sortie « Balade en bateau et repas » sur la Garonne le mardi 23 mai 2023.

Le transport en bus sera assuré jusqu'à Bordeaux. Tarif : 70 € / personne (tarif dégressif en fonction du nombre d'inscrits).

Plus d'informations et inscriptions auprès de Madame Françoise MUSSOTTE au 05 56 27 34 01 ou 06 15 47 07 38.



CLIN D'ŒIL SCRABBLE

Dans le cadre des tournois de Scrabble inter communes, le 27 février dernier, une preignacaise, Laurence ARDOIN, est arrivée première au tournoi de CASTRES. Nous la félicitons pour cette belle réussite. L'association vous attend les jeudis de 14h à 18h salle Poupot pour des parties de scrabble et lundis de 14h à 18h à partir du 15 mai pour des parties de scrabble duplicate.

Contact Sylvie BOURGUIGNON
 06 86 95 96 58
sylvettebourguignon@gmail.com



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



INFOS JEUNES DE 7 à 14 ANS



Tu veux te présenter à l'élection pour être membre du CMJ !

Remplis la fiche de candidature jointe au bulletin municipal et dépose la en mairie

avant le 17 mai ou
mairie@preignac.fr

Tu veux participer à l'élection de tes représentants et être inscrit sur les listes électorales jeunes. Tu recevras ainsi toutes les infos jeunes .

Envoie ton NOM et PRENOM, ta DATE DE NAISSANCE et ton ADRESSE à **cmjpreignac@gmail.com**
avant le 17 mai

Une question ...
appelle le 05 56 63 27 39



DONNE DE LA VOIX A TES IDEES ET PARTICIPE A LA VIE COMMUNALE

SORTIE JEUNES AU STADE

Nous proposons aux jeunes preignacais de participer à une sortie au stade Chaban Delmas dans le cadre du dispositif jeunes au stade. Cette fois-ci l'UBB affrontera la SECTION PALOISE dans un match du top 14 le samedi 13 mai 2023.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment sportif et convivial. Les places sont limitées. Les inscriptions se font via l'adresse mail dédiée aux jeunes : jeunespreignac@gmail.com
Joindre le formulaire d'inscription disponible sur le site de la mairie ainsi que l'attestation d'assurance et copie de la carte d'identité.

La participation reste inchangée, elle est de 3€. Nous vous rappelons que ce dispositif s'adresse aux jeunes de 6 à 18 ans.



NOUVEAU SUR LA COMMUNE !



Un artisan peintre s'est installé. Il s'agit d'Emery Peinture. N'hésitez pas à le contacter pour tous travaux de peinture, revêtements de sol et muraux, neuf et rénovation. Devis gratuit.

Contact : 07 86 82 37 15 ou par mail : emery.peinture@hotmail.com



Hanna KV lance son entreprise de jardin au naturel. Elle apporte des conseils afin d'économiser l'eau, l'engrais et du travail dans les jardins et espaces verts, le tout en développant la biodiversité.

Hanna KV, Conseillère jardin et Espaces verts au naturel, Maître composteur
2VC N° de Rouquette - 33210 PREIGNAC
Tél. : 07 83 62 90 14
contact@hannakv.fr - <https://hannakv.fr/>



PARTIE 2

SI LE PORT

M'ÉTAIT CONTÉ !

Reprenons nos pérégrinations sur notre port et concentrons-nous sur l'Oeuillou.

Le chenal ou faux-bras de l'Oeuillou ou Uyol qui conduit de la Garonne au port a une longueur de 325 m, une largeur moyenne de 35 m et 1,55 m d'eau au-dessous de l'étiage.

Principaux types de bateaux qui pouvaient l'emprunter :

- Coureau (17mx6m – tonnage de jauge : 40 à 90 t - tonnage effectif : 55 à 100t),
- Slop (13mx5m – tonnage de jauge : 25 à 50 t - tonnage effectif 35 à 70 t),
- Gabarre (17mx4m – tonnage de jauge : 20 à 40 t - tonnage effectif 30 à 50t)
- Yole de commission (10mx3m – tonnage de jauge : 8 à 10 t - tonnage effectif 12 à 15t).

En 1867 on compte la présence de 11 bateaux de marins preignacais armés au bornage de 216 tonneaux pour 27 hommes d'équipage (*).

En 1889, il ne reste plus que 8 bateaux pour 297 tonneaux et 20 hommes d'équipage.

La longueur maximale des bateaux qui fréquentent le port est de 17m, la calaison(1) à charge des divers bateaux varie de 1,60m à 2m. Ces bateaux, en se plaçant convenablement suivant la hauteur des eaux au jusant(2) peuvent manœuvrer à volonté à haute époque et à tout moment. Ils entrent dans le port à la voile, à la rame ou par halage (chemin rive gauche de l'Oeuillou) et en partent de même. La navigation n'a lieu que de jour (la nuit il n'y a ni éclairage ni balisage).

Les chargements et déchargements sont opérés par les hommes d'équipage aidés du palanquey (mat tournant). Aucun droit n'est perçu dans le port de sorte que les marchandises ne supportent aucune taxe.

De Bordeaux à Langon le trajet s'effectue en eaux basses dans de bonnes conditions de marées et de vent en 7 heures, en eaux hautes en 36 heures. De Langon à Bordeaux, la durée minimum du parcours est de 4 heures pour les Coureaux quand ils peuvent utiliser la voile ou en 7 heures en vent contraire avec utilisation de la rame.

Les bateaux qui descendent et remontent la Garonne naviguent par leurs propres moyens ou tirés par les remorqueurs : « Le Furet », « l'Eugène Dufilhot » ou « l'Amand Dumeau » ou par des plus petits. Le prix moyen du remorquage est établi à forfait par bateau et l'on ajoute ensuite tant par tonne de marchandises transportées. Ainsi, pour une gabarre de 20t de jauge le cout du remorquage est fixé à 12 Francs.

Nous vous conterons le mouvement commercial du port lors d'un prochain numéro.

(*) d'après Jean-Pierre RAJCHENBACH

(1) calaison : Enfoncement d'un bateau dans l'eau en fonction de son chargement.

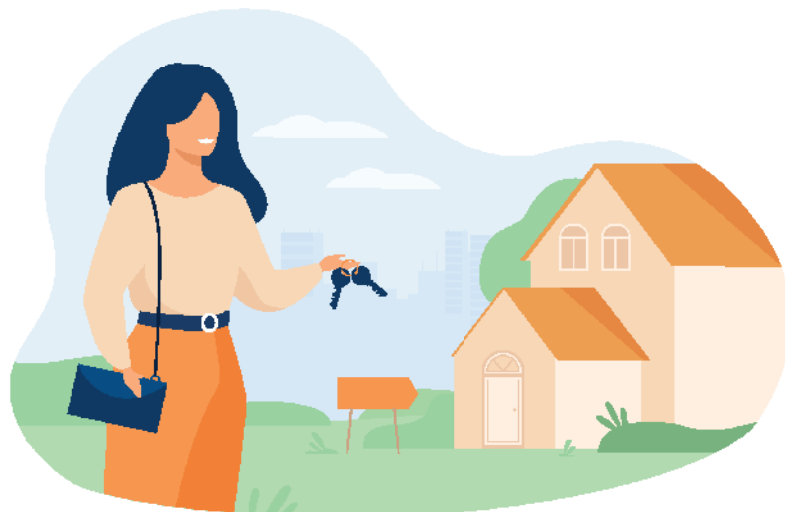
(2) jusant : Le jusant décrit un phénomène marin, propre aux côtes nautiques, qui voit le niveau de la mer, de façon régulière, partir de son plus haut point pour se retirer et atteindre son point le plus bas, appelé généralement marée basse.



DÉCLARATION OBLIGATOIRE POUR LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS EN 2023

À partir de 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances de 2020.

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront préaffichées. Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.



À savoir : en cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

À noter : en cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

- le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- le service des impôts, via la messagerie sécurisée (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».

HISTOLOGE

La préfecture de la Gironde lance un nouveau service public en ligne, **Histologe**, pour faciliter le signalement des situations de mal-logement dans le département. Cette plateforme, entièrement gratuite, est un guichet unique dématérialisé de signalement destiné à toute personne confrontée à une situation de mal-logement, aussi bien locataires que propriétaires : sécurité, mauvaise isolation, humidité, présence de nuisibles, absence de chauffage...

Pour vous rendre sur Histologe, cliquer sur lien : <https://histologe.beta.gouv.fr>

DU NOUVEAU À LA BOUTIQUE 113 LE PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Vous pouvez désormais payer vos impôts (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation...) amendes et produits locaux (cantines, crèches, hôpital...) à la boutique 113, partenaire de la Direction générale des finances publiques.

Nouveau service
« paiement de proximité »

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Par tirage agréé de la Direction générale des Finances publiques

Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Comment payer ?

1 Vérifiez que votre avis, comporte :

- un QR code
- la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Buraliste

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Carnet de naissances, mariages et décès

Ils nous ont rejoints

- Clémence MENSAC née le 08 décembre 2022
- Axel TINTURIER né le 23 février 2023
- Anaïa, Jaylah, Cathy MAROT née le 14 mars 2023

Ils nous ont quittés

- Ghislaine, Marie BRANCHET veuve PASCALINE décédée le 27 décembre 2022
- Jean, François TRUCH décédé le 31 janvier 2023
- Martine DESPUJOLS née PANDOLFO décédée le 10 février 2023
- Pierrette, Paule, Mauricette GUERREAU née BOURDELLÈS décédée le 13 février 2023
- Stéphane, Jean-Luc PENDANX décédé le 14 février 2023
- Arlette, Henriette MOTHES née BROCHIN décédée le 17 mars 2023
- Jeanine, Maryse, Michèle BARILLOU veuve HAURAT décédée le 31 mars 2023



Chouquettes

Dans une casserole, réunissez l'eau, le rhum (ou vanille), le sucre, le beurre et le sel. Portez le tout à ébullition. Enlevez du feu et ajoutez aussitôt les 150 g de farine. Mélangez bien le tout puis remettez la casserole sur le feu et mélangez jusqu'à dessèchement : la pâte ne doit plus adhérer à la casserole et former une boule.

Mettez la pâte dans un saladier ou un robot et ajoutez les œufs un à un jusqu'à l'absorption complète du précédent.

Dressez les choux sur une plaque à pâtisserie recouverte de papier sulfurisé à l'aide d'une poche à douille ou avec une petite cuillère (faire des petits tas de pâte équivalents au volume d'une cuillère à café chacun).

Recouvrez chaque chou de sucre perlé. Mettez au four à mi-hauteur th 6 (190°) à chaleur tournante pendant 30 minutes selon la grosseur des choux. Commencez la cuisson avec la plaque en bas du four durant 20min et mettez la plaque au milieu durant encore 10min pour avoir une belle coloration (à voir selon vos goûts).

Deux fournées seront nécessaires (sauf si vous possédez deux plaques à pâtisserie). Après la cuisson, retirez du four et laissez refroidir ou dégustez tiède. Vous pouvez éventuellement les garnir de crème selon vos envies !

Bonne dégustation...

Ingrédients

- 200 ml d'eau
- 100 g de beurre
- 4 ou 5 œufs
- 150 g de farine
- 250 g de sucre en poudre
- 2 pincées de sel
- Sucre perlé
- Parfum : vanille ou rhum

Une recette proposée par Evelyne et Jean-Pierre

Agenda

Sous réserve de modifications



- **Le 1^{er} mai 2023**
Rallye Vélo organisé par le Comité des Fêtes du Bourg
- **Le 08 mai 2023**
Cérémonie de commémoration du 08 mai 1945
- **Les 13 & 14 mai 2023**
Vide ta chambre à la salle des fêtes organisé par l'APEP
- **Le 13 mai**
Jeunes au stade UBB / Section Paloise (match de top 14)
- **Le 14 mai 2023**
Concours de pêche + vide grenier à Sanches organisé par le Bouzig Preignacais
- **Les 03 & 04 juin 2023**
Pêche Chasse Nature à Sanches
- **Le 10 juin 2023**
Fête des 50 ans du Bybe Preignacais au boulodrome
- **Le 11 juin 2023**
Vide grenier organisé par le Comité des Fêtes de Boutoc au terrain Cru d'Arche Pugneau
- **Le 24 juin 2023 de 15h à 17h**
Atelier « Musique Botanique » à Sanches par Corentin Sauvaget
- **Du 23 au 25 juin 2023**
Journées Européennes des Moulins à Moulin Neuf
- **Du 01 au 04 juillet 2023**
Les Fêtes de Boutoc au terrain Cru d'Arche Pugneau
- **Le 02 juillet 2023**
Olympiades familiales organisées par le Comité des Fêtes du Bourg au stade
- **Le 07 juillet 2023**
Kid's Boum organisée par l'APEP à l'Espace Poupot
- **Le 14 juillet 2023**
Fête Nationale à Sanches
- **Du 17 au 21 juillet 2023**
Stage Collectif la Falaise à la salle des fêtes
- **Le 27 août 2023**
Vide grenier au stade organisé par le Bouzig Preignacais
- **Le 30 août 2023 de 10h à 12h**
Atelier « Faune & Flore des zones humides » à Sanches par Corentin Sauvaget
- **Le 08 septembre**
Fête de la rentrée

Suivez-nous !



@villedepreignac



www.preignac.alertecitoyens.com



www.preignac.fr